COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le syndicat CGT des organismes sociaux a réuni les 14 et 15 janvier les délégués du personnel de l'aide à domicile des différentes associations du département en présence de **Maryline CAVAILLÉ**, responsable nationale CGT.

Cette réunion a permis d'aborder d'une part l'application de la convention collective et l'accord de modulation dans les différentes associations et d'autre part porter les revendications auprès des employeurs tant au niveau national que local.

Il apparaît que de nombreux éléments de la convention collective ne sont pas respectés par les associations notamment : le temps de travail effectif, le calcul du temps de travail, le respect des fonctions de chaque salarié…

En Haute-Loire, plus de 1500 salariés travaillent dans l'aide à domicile. Ce secteur professionnel qui rend une mission de service public essentiel pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie est en régression permanente. Il faut savoir que plus de 50% des salariés de la branche ont un salaire de 800€ pour vivre avec leur famille et que ces métiers de travailleurs sociaux sont exercés essentiellement par des femmes.

La CGT revendique une revalorisation conséquente de la valeur du point et de l'indemnité kilométrique, une renégociation de la convention collective et de l'accord de prévoyance.

La CGT invite les salariés de ce secteur non encore organisé à, prendre contact avec l'UD CGT au 04 71 05 51 21.

UD CGT de Haute-Loire - Maison des Syndicats 4 rue de la Passerelle 43000 Le Puy
Téléphone : 04.71.05.51.21 Email : ud43@cgt.fr